

09.12.2005 - 10:42 Uhr

Préparation à la pandémie Le Conseil fédéral approuve les mesures prévues

(ots) - Le Conseil fédéral a approuvé les propositions du Département fédéral de l'intérieur (DFI) concernant la préparation à la pandémie, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en vaccins pandémiques, les réserves et la distribution des médicaments antiviraux (Tamiflu). Le Conseil fédéral a également donné son aval à l'achat de vaccins contre le virus H5N1. Le Conseil fédéral a décidé de maintenir sa décision du 30 septembre dernier au sujet des réserves de médicaments antiviraux: ces derniers seront disponibles pour traiter un quart de la population. Ces réserves permettront, en cas de pandémie de traiter tous les malades et de protéger le personnel médical et soignant. Le Conseil fédéral a également pris connaissance des résultats de l'appel d'offres pour l'achat d'un vaccin contre le virus H5N1 et a approuvé l'acquisition des doses nécessaires pour le traitement de 100 000 personnes. Cette quantité constituera une réserve de sécurité permettant de vacciner les personnes qui seraient particulièrement exposées au virus H5N1 en cas d'infection par la grippe aviaire des volatiles en Suisse. A cet effet, un crédit supplémentaire pour 2006 sera soumis à l'approbation du Parlement. Le DFI poursuit ses négociations avec l'industrie concernant l'achat d'un vaccin pour toute la population en cas de pandémie. Il soumettra au Conseil fédéral un rapport sur cette question d'ici le mois de mai 2006. Une stratégie commune de la Confédération et des cantons pour la distribution et le financement des médicaments antiviraux sera également finalisée pour cette date. L'Ordonnance sur la pandémie, adoptée en avril dernier, constitue la base légale pour la préparation à la pandémie. L'évolution nationale et internationale exige l'adaptation continue des documents relatifs au Plan suisse en cas de pandémie. En particulier, les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont adaptées à l'échelle fédérale. Elles servent ensuite de base pour les préparatifs et les plans de pandémie des cantons, qui y travaillent intensivement.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

Service de presse et d'information

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique (OFSP), Thomas Zeltner,
directeur, tél. 031 322 95 05